

AVIS PUBLIC

AVIS est donné que les règlements RCA08-08-0001-122, ainsi que RCA08-08-0001-121 et RCA08-08-0001-124 modifiant le règlement RCA08-08-0001 sur le zonage, adoptés le 3 mars 2020, sont en vigueur respectivement depuis le 14 avril 2020 et le 15 avril 2020, dates de délivrances des certificats de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Avis est aussi donné que ces règlements seront déposés au Bureau du citoyen, situé au 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, à la disposition et pour l'information de toute personne intéressée, dès le retour normal des opérations.

Fait à Montréal, le 22 avril 2020

Benoit Turenne
Secrétaire du Conseil d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

NOTICE is given that by-laws RCA08-08-0001-122, as well as RCA08-08-0001-121 and RCA08-08-0001-124 amending by-law RCA08-08-0001 on zoning, adopted on March 3, 2020, are in force respectively since April 14, 2020 and April 15, 2020, dates of issue of certificates of compliance with the Urban Plan of the Ville de Montréal.

Notice is also given that these by-laws will be deposited at the Citizen's Office, located at 777 boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, at the disposal and for the information of any interested person, upon normal return of operations.

Montréal, April 22, 2020

Benoit Turenne
Secretary of the Borough Council